



# L'écosystème

## Qu'est-ce-qu'une zone humide ?

### ● Définition d'une zone humide

D'origine naturelle ou anthropique, les zones humides sont des zones de transition entre la terre ferme et l'eau libre, composées d'eau douce, saumâtre (eau dont la teneur en sel est moins importante que l'eau de mer) ou salée, d'un sol gorgé d'eau, et où l'on retrouve des espèces animales et végétales spécifiques des milieux humides.

En France, deux définitions servent de référence :  
- selon le droit français :

*« les zones humides sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui aiment l'eau) pendant au moins une partie de l'année »*  
(article L.211-1 du code de l'environnement).

- selon la Convention Ramsar :

*« les zones humides sont définies comme des étendues saturées d'eau ou inondées, temporairement ou en permanence. Les zones humides intérieures comprennent les aquifères (nappes d'eau souterraines), les lacs, les cours d'eau, les marais, les tourbières, les étangs, les plaines inondables et les marécages. Les zones humides côtières comprennent les littoraux, les mangroves, les marais salants, les estuaires, les lagunes et lagons, les herbiers marins et les récifs coralliens ».*

Selon ces définitions, nous vous présenterons, dans ce dossier, les zones humides identifiées par la Convention Ramsar (qui donne une définition plus large de ces milieux) que l'on trouve dans le Nord-Pas de Calais.

### ● L'essentiel...

Les zones humides se caractérisent avant tout par la présence d'eau.

Cette eau pourra être salée, douce ou saumâtre et recouvrir totalement le milieu ou seulement par intermittence. Ces paramètres influenceront sur les espèces animales et végétales qui coloniseront ces milieux. On peut identifier trois grands types de zones humides :

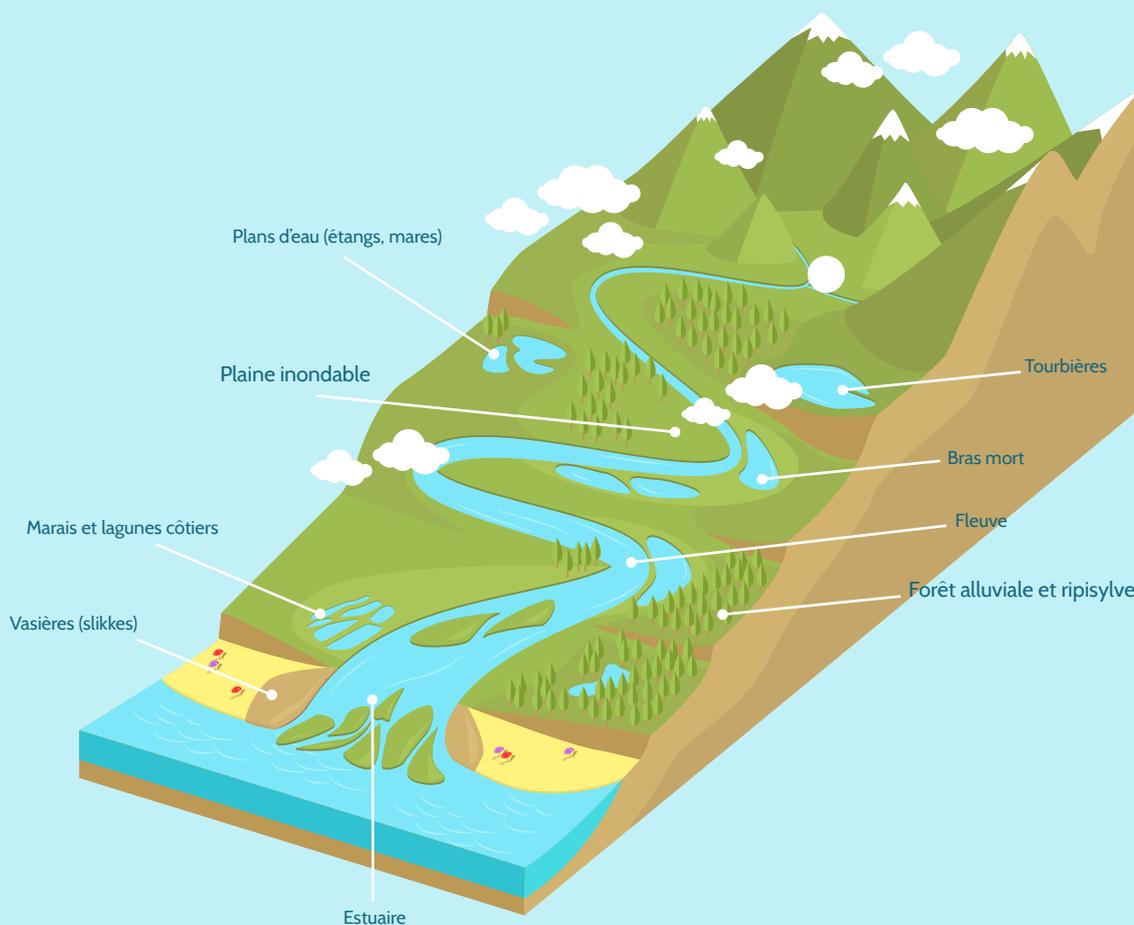
- les zones humides continentales ;
- les zones humides côtières ;
- les zones humides aménagées par l'homme.

En France, ces milieux sont définis soit selon la convention Ramsar, soit selon le droit français avec l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Au fil du temps, selon le climat et la nature géologique de la région, les milieux humides se sont formés et développés différemment. Actuellement, le Nord-Pas de Calais compte 70 631 hectares en milieux humides, ce qui représente seulement 5,7% de la surface du territoire régional.

On peut distinguer trois grands types de milieux humides comprenant chacun divers écosystèmes :

- *les zones humides continentales*, d'eau douce, situées à l'intérieur des terres : marais, mares naturelles, tourbières, prairies, landes, rivières, fleuves, plaines alluviales... ;
- *les zones humides côtières*, d'eau salée ou saumâtre, sur ou en bordure des côtes : zones estuariennes, étangs d'arrière-dunes (appelés aussi pannes), vasières... ;
- *les zones humides aménagées*, façonnées par l'homme, d'eau douce comme d'eau salée : marais mouillés et desséchés, retenues d'eau, polders...



## Mots clés

Ramsar

*Zones humides continentales,  
Zones humides côtières,  
Zones humides aménagées*